



sangiorgi vinciguerra.

STUDIO LEGALE

ce que nous faisons

Le cabinet *Sangiorgi Vinciguerra Studio Legale*, établi à Hong Kong, a été fondé par **Andrea Sangiorgi** et **Marco Vinciguerra**, deux avocats d'affaires d'origine italienne, qui ont une longue expérience professionnelle en Italie, à Hong Kong et en Chine.

Le cabinet allie une connaissance des systèmes juridiques de *Civil Law* et de *Common Law* à une expérience de plus de vingt ans de la profession d'avocat d'affaires en Europe et en Asie.

Cette complémentarité permet d'avoir une meilleure compréhension des situations auxquelles sont confrontées les entreprises qui opèrent à Hong Kong, en Chine et dans le reste de l'Asie, auxquelles le cabinet propose des solutions concrètes, pratiques et adéquates.

Le cabinet offre à ses clients des réponses adaptées à leurs besoins en tenant compte de leurs exigences et spécificités, ainsi que des enjeux financiers de chaque projet.

Le cabinet est associé à Hong Kong avec le cabinet **Hart Giles, Solicitors & Notaries**. Cette association permet d'élargir la gamme des services offerts à la médiation juridique et à l'arbitrage, aux contentieux civils et commerciaux, au droit immobilier et de fournir des consultations juridiques en droit de Hong Kong et en droit anglais.

En fonction de la dimension et de la complexité des projets, le cabinet collabore si besoin avec d'autres partenaires (cabinets d'avocats spécialisés, cabinets d'avocats étrangers, banques, fiscalistes, experts comptables, ...), sélectionnés avec soin au fil du temps.

droit des sociétés et droit commercial

investissements étrangers en chine

services financiers

propriété intellectuelle

droit du travail et immigration

*constitution de sociétés à hong kong
et secrétariat juridique de sociétés*

droit des sociétés et droit commercial

Les domaines d'intervention du cabinet en matière de droit des sociétés concernent la rédaction et la négociation de l'ensemble de la documentation relative à :

- la constitution de sociétés (établissement et enregistrement des statuts, souscription des actions, nomination des administrateurs, assistance à l'ouverture de comptes bancaires, etc.) ;
- les restructurations et réorganisations de sociétés (fusions, apports d'actifs, liquidations) ;
- les opérations d'acquisitions, de cessions, de prises de participations, de joint venture et de partenariat.

En matière de droit commercial, les activités concernent la rédaction et la négociation de tous types de contrats commerciaux, tels que :

- contrats de fabrication ;
- contrats d'approvisionnement ;
- contrats d'agent ;
- accords de distribution ;
- contrats de franchise commerciale ;
- cessions et licences de marques ;
- accords de transfert de technologie ;
- contrats de services.



investissements étrangers en chine



Andrea Sangiorgi et Marco Vinciguerra ont acquis une solide expérience dans le domaine des investissements étrangers en Chine dans les secteurs de la mode, du luxe, du textile, de l'industrie pharmaceutique, des services logistiques, de l'industrie légère, du commerce, de l'agro-alimentaire, de l'énergie et des services financiers.

Le cabinet apporte ainsi son assistance aux entreprises étrangères en Chine pour :

- la constitution de sociétés à capitaux étrangers (*equity joint venture*, *cooperative joint venture* et *wholly-owned foreign enterprise*) et de bureaux de représentation ;
- les opérations de fusion-acquisition ;
- les restructurations et réorganisations de sociétés à capitaux étrangers ;
- la préparation et la négociation d'accords

commerciaux, tels que contrats de fabrication, de distribution, de franchise commerciale, de licence de marques, ou encore de contrats de transfert de technologie ;

- les contrats de travail (pour le personnel expatrié et local) ;
- le droit de la propriété intellectuelle (enregistrement de marques et de licences) ;
- les relations avec les autorités locales ;
- la gestion et la résolution de contentieux devant les juridictions chinoises.

En Chine, le cabinet opère en étroite collaboration avec le cabinet **德恒上海律师事务所 DeHeng Shanghai Law Offices**. DeHeng Law Offices est l'un des plus importants cabinets d'avocats chinois présent dans 15 villes en Chine et comptant plus de 400 collaborateurs (dont plus de 50 au bureau de Shanghai). Le cabinet

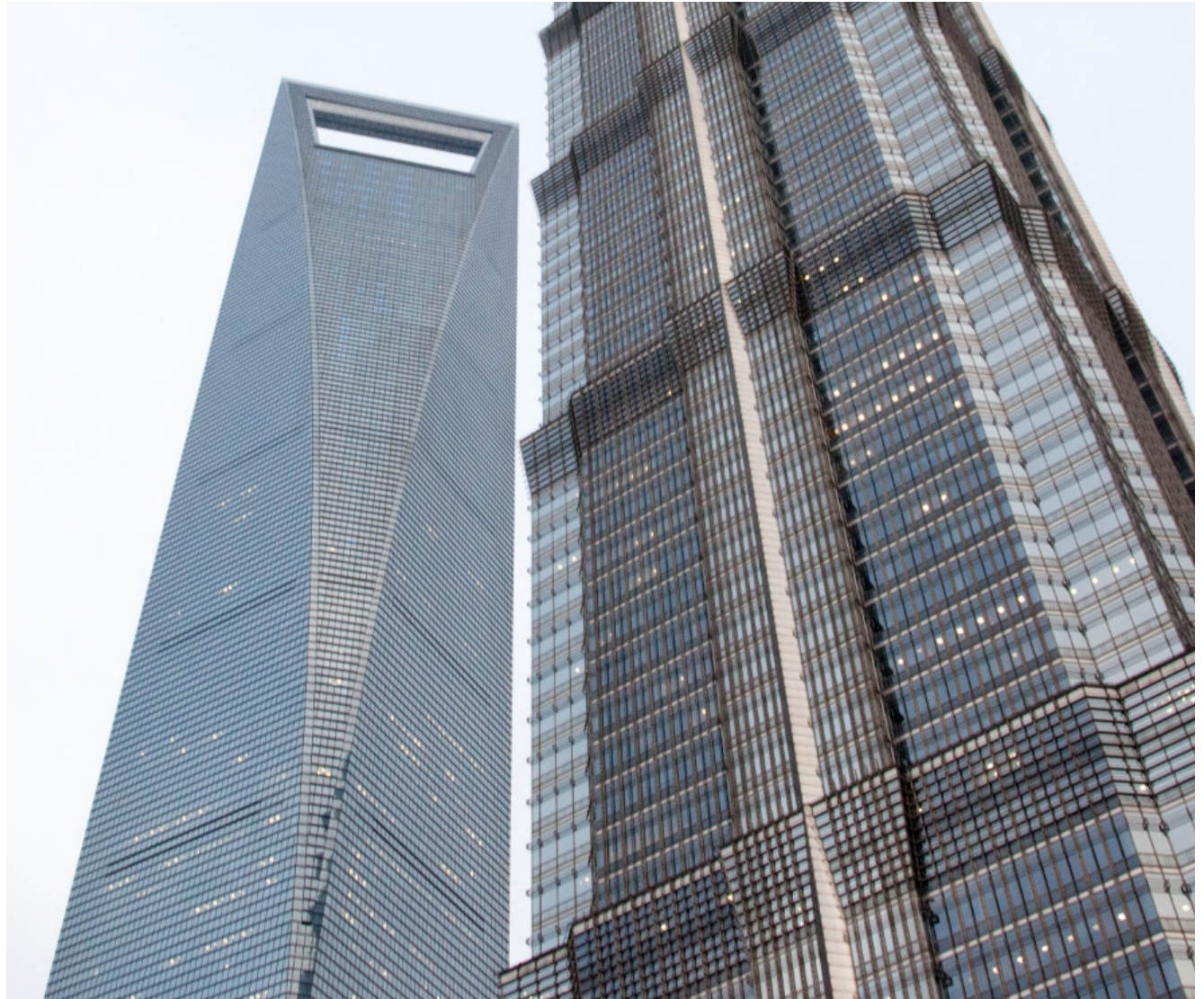
offre une large gamme de services et est réputé pour sa pratique en droit chinois des affaires, en droit financier, en opérations de fusion-acquisition, en droit fiscal, en droit des assurances, en droit du commerce international, en droit de la propriété intellectuelle, en droit immobilier et de la construction, dans la résolution des conflits, en droit du travail, en droit des médias et du spectacle, ainsi qu'en droit public et administratif.

Cette collaboration permet de combiner une expérience internationale avec une connaissance approfondie de la législation et de la réglementation chinoises (nationales et régionales) ainsi que de la pratique chinoise des affaires. Le cabinet est donc en mesure d'offrir une vaste gamme de services à ses clients et de les assister dans la résolution des questions juridiques de droit chinois qu'ils rencontrent dans le développement de leurs activités industrielles et commerciales en Chine.

services financiers

La position géographique, le fuseau horaire, l'environnement juridique, l'absence de restrictions à l'accès au marché et l'absence de restrictions aux flux de capitaux ont contribué à faire de Hong Kong l'un des principaux marchés des capitaux en Asie, ainsi qu'une plateforme pour les investissements en Chine qui continue à attirer les investisseurs internationaux.

Dans ce domaine d'activité, le cabinet facilite les procédures d'autorisation pour la commercialisation de fonds communs d'investissements à Hong Kong, de même que l'obtention d'autorisations et de licences auprès de la *Securities and Futures Commission*. Il assiste également ses clients pour le suivi des obligations récurrentes prévues par la réglementation.



propriété intellectuelle

Le cabinet collabore avec des agents spécialisés dans le domaine de l'enregistrement des marques et brevets à Hong Kong, en Chine et dans d'autres pays d'Asie.

Ses activités recouvrent notamment :

- l'enregistrement et la surveillance de marques et de noms de domaine;
- la rédaction et la négociation de contrats de licences, de cessions, de coexistence ;
- les transferts de *know-how* ;
- les transferts de technologies ;
- les accords de secret.



droit du travail et immigration

Le cabinet assiste ses clients dans les principaux domaines du droit du travail à Hong Kong et en Chine.

Ses services s'étendent :

- de l'élaboration de solutions prenant en compte la protection du client et minimisant les risques de contentieux, spécialement dans les cas où le contrat de travail présente une dimension internationale ;
- à la vérification de l'efficacité de certaines clauses contractuelles, comme les clauses de non-concurrence, les éléments de rémunération liés au rendement ou aux résultats, les conditions et modalités de résiliation du contrat de travail ;
- au détachement de personnel, à l'embauche et au transfert de personnel (avec ou sans fonctions de direction) suite à une restructuration d'entreprise, un transfert d'actifs ou une opération de fusion-acquisition ;
- à la préparation et mise en place de règlements intérieurs ;

- à la préparation de directives et de manuels applicables aux salariés, chartes informatique et procédures internes relatives aux données personnelles, chartes éthiques et toute autre directive interne concernant la gestion de l'entreprise, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- à la rédaction de manuels destinés aux employés (*employees' handbooks*) de sociétés qui emploient du personnel en Chine.

Les services du cabinet recouvrent également les questions concernant l'immigration, pour lesquelles il prête assistance aux sociétés :

- dans le processus de demande de visa pour les employés étrangers recrutés pour travailler à Hong Kong ;
- dans les demandes officielles (visas pour les employés, visas d'investissement, changements de *sponsor* ou prolongations de permis de travail).



constitution de sociétés à hong kong et secrétariat juridique de sociétés

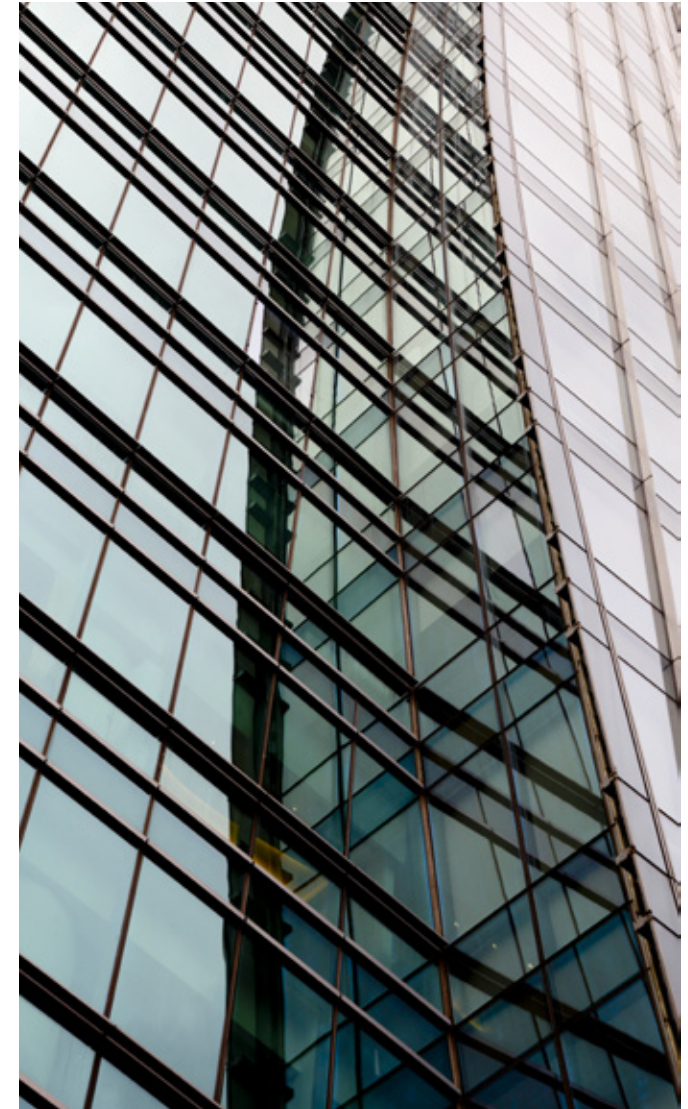
Le cabinet conseille ses clients qui désirent s'établir à Hong Kong, sur le choix de la forme sociale la plus adaptée à leurs besoins et assure le secrétariat juridique de ses clients ainsi que le suivi des procédures et obligations annuelles prévues par la réglementation.

Ses services portent sur :

- la constitution de sociétés à Hong Kong et dans d'autres pays ;
- la préparation des actes constitutifs et des statuts des sociétés ;
- les activités de *company secretary* ;
- la domiciliation des sociétés ;
- la prestation d'actionnaire fiduciaire (*nominee shareholder*) ;
- la tenue et la conservation des registres des sociétés ;

- l'assistance à l'ouverture d'un compte bancaire ;
- l'enregistrement de bureaux de représentation ou de succursales ;
- l'obtention de permis et licences d'exploitation ;
- la recherche d'informations sur les sociétés locales.

Le cabinet collabore régulièrement avec des cabinets d'experts comptables et de commissaires aux comptes pour coordonner la préparation et l'audit des états financiers annuels, le dépôt des déclarations d'impôts des sociétés, ainsi que pour fournir les services d'administrateur fiduciaire (*nominee director*).



qui nous sommes *andrea sangiorgi*

Andrea Sangiorgi est avocat italien depuis 1995. Depuis 2009 il est également avocat en Angleterre et au Pays de Galles. A Hong Kong, il est enregistré auprès de la *Hong Kong Law Society* en tant qu'avocat étranger.

Il a travaillé dans des cabinets internationaux en Italie et en Chine et exerce depuis 2001 à Hong Kong.

Andrea Sangiorgi s'occupe d'une clientèle internationale et locale qu'il assiste en matière de réglementation des services financiers, de droit des sociétés et de droit commercial, en particulier dans le cadre d'opérations de fusion-acquisition, de restructurations de sociétés et de création de *joint ventures*, à Hong Kong, en Chine et dans d'autres pays d'Asie.

Sa clientèle est formée d'entreprises italiennes et européennes qui sont actives dans la fourniture de biens et services, la production et distribution de machines et composants industriels, de produits pharmaceutiques, la mode et les produits de luxe, l'imprimerie et l'édition.

En matière de droit commercial, Andrea Sangiorgi est spécialisé dans la rédaction et la négociation de contrats de fabrication, de distribution, d'agence commerciale, de licence de droits de propriété intellectuelle et de franchise commerciale. Il s'occupe aussi de questions relatives au droit du travail et à l'immigration.

Il assiste également des entreprises locales et italiennes ayant un établissement à Hong Kong pour des questions liées à la réglementation fiscale italienne s'appliquant à certains pays bénéficiant d'une fiscalité privilégiée (pays inscrits sur la liste noire des paradis fiscaux).

Andrea Sangiorgi a un diplôme de droit de l'université de Palerme et des *masters* en droit de l'université d'Aberdeen en Ecosse. Il parle couramment l'italien, l'anglais et le portugais.



contact

sangiorgi@sg-vg.com

qui nous sommes
marco vinciguerra

Marco Vinciguerra a débuté sa carrière en 1992. Il a travaillé à Milan, Hong Kong, Londres et exerce depuis 2007 à Shanghai. Il s'occupe d'investissements étrangers à Hong Kong et en Chine depuis 1995.

Il a acquis une expérience significative dans les domaines du droit commercial, du droit des sociétés et des affaires, du droit des services financiers et s'est occupé, en particulier, de projets dans les secteurs pharmaceutique, agro-alimentaire, de la mode, de l'industrie légère et de transformation, de l'énergie et de la commercialisation de produits financiers.

Il prête assistance aux entreprises italiennes, françaises et européennes dans leurs projets d'investissement commercial et industriel en Asie, en particulier en Chine et à Hong Kong. Son activité s'étend aussi aux sociétés étrangères déjà établies dans la région pour la gestion des aspects juridiques relatifs à leurs activités, ainsi qu'aux sociétés chinoises qui veulent investir en Europe.

Marco Vinciguerra a un diplôme en droit de l'université catholique de Milan et un *master* en droit de la fiscalité de l'entreprise de l'université Luigi Bocconi de Milan.

Il est admis à l'exercice de la profession d'avocat en Italie, en Angleterre et au Pays de Galles. Il est inscrit auprès de la *Hong Kong Law Society* en tant qu'avocat étranger.

Marco Vinciguerra est en mesure de travailler en italien, anglais et français. Il parle aussi espagnol et a une bonne connaissance du mandarin.



contact

vinciguerra@sg-vg.com

sangiorgi vinciguerra.
STUDIO LEGALE

Pour plus d'informations :

Sangiorgi Vinciguerra Studio Legale

1401 China Insurance Group Building
141 Des Voeux Road Central, Hong Kong

T (852) 28516455

F (852) 28516889

E studio@sg-vg.com

www.sg-vg.com